

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 29 mars 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 8.1, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h40.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.1.4), Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 8.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 8.1), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'au rapport 8.1), M. Michel LOYAT (à partir du rapport 0.2 et jusqu'au rapport 4.2), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 8.1), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.3), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du rapport 8.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chaleze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 8.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.3) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND à partir du rapport 8.1), M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chauffontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 8.1), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.1) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT (représentée par M. Alexis JACOB à partir du rapport 8.1), M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 8.1).

**Etaient absents :** Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Carine MICHEL, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : Robert POURCELOT Miserey-Salines : M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE.

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

### Procurations de vote :

**Mandants :** S. RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), E. ALAUZET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), YM. DAHOUI, F. FELLMANN (à partir du 0.3), JL. FOUSSERET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.1), V. HINCELIN, M. LOYAT (à partir du 4.3), C. MICHEL, F. PRESSE (jusqu'au 0.3), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), C. TISSIER (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE (jusqu'au 0.3), R. REYLE (à partir du 1.1.1), F. GILLET, R. POURCELOT, D. JOLY, M. COTTINY, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.3).

**Mandataires :** G. VERRO (à partir du 1.2.1), N. MOUNTASSIR, M. LOYAT (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), JP. GOVIGNAUX, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), G. BAULIEU, B. RONZI, L. HAKKAR, MO. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), C. DEVESA, J. MARIOT (à partir du 4.3), MN. SCHOELLER, N. GUILLEMET (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.3), J. MARIOT (jusqu'au 0.2), B. CYPRIANI, A. KOELLER, R. DEMESMAY, R. REYLE (jusqu'au 0.3), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. HUOT, M. FELT, E. DUMONT, JM. MAY, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.3).

### Délibération n°2012/001676

**Rapport n°1.1.4 - Avenant n°3 au marché « Définition de la stratégie et des actions de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon »**

**Avenant n°3 au marché**  
**« Définition de la stratégie et des actions de communication liées**  
**au projet de Tramway du Grand Besançon »**

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et au PPIF 2012-2016 AP/AE Réalisation de la 1 <sup>ère</sup> ligne de tramway (Budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 261,8 M€, soit 228 M€, Valeur : juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. CP 2012 : 75 353 075 € Montant de l'opération : avenant sans incidence budgétaire Rappel montant du marché : 1 453 271 €

**Résumé :**

Passé en 2009, le marché portant sur les actions de communication et d'information sur le tramway a déjà fait l'objet d'adaptations en avril 2011 pour intégrer dans les outils de communication déployés des évolutions technologiques intéressantes.

Alors que les travaux d'infrastructure commencent, que les zones de chantier se multiplient et que le développement d'une gamme de documents d'information a été initié par la Ville de Besançon lors des travaux de dévoiement de réseaux, il apparaît nécessaire d'ajuster le contenu du marché de communication tramway, notamment pour répondre aux besoins d'information des différents secteurs et quartiers impactés mais aussi pour permettre la conception de nouvelles perspectives du tramway, en situation dans son futur environnement urbain.

Cette nouvelle modification du marché s'effectue à périmètre budgétaire global constant mais nécessite de modifier la répartition financière entre les tranches initialement définies.

**I. Contexte relatif au marché de communication « Tramway »**

Le marché de communication « Tramway » a été attribué le 4 juin 2009 aux agences Big Bang et Exalta. Ce marché a pour objet la conception des différents supports et outils de communication et d'information permettant de préparer l'enquête publique, d'expliquer les atouts de ce nouveau système de transport mais aussi d'accompagner les différentes phases du chantier de construction du tramway.

Le marché comprend différentes tranches qui permettent d'accompagner les différents temps du projet. Ainsi, une 1<sup>ère</sup> tranche permet de couvrir les besoins en communication liés à la période de l'enquête publique. Une 2<sup>ème</sup> tranche permet, quant à elle, d'accompagner les travaux de plateforme du tramway.

En 2011, il a fait l'objet d'un avenant de contenu ayant pour objet :

- d'intégrer de nouvelles solutions technologiques dans la communication du tramway (écrans d'information dynamique, application smartphone...) mais aussi d'aller à la rencontre des habitants dans le cadre d'événements (tels que la Foire Comtoise) ou grâce à des outils spécifiques (tel que le bus exposition itinérant en cours de développement),
- de modifier les conditions d'affermissement de la tranche conditionnelle 2 afin de permettre de communiquer sur le projet après l'enquête publique et de rattraper ainsi le retard initial pris dans la communication suite à la décision du Préfet de refuser le tracé passant par la Place Saint-Pierre et la rue Nodier.

Au cours des travaux de dévoiement de réseaux, la Ville de Besançon a mis en place une gamme de supports de communication reprenant les codes graphiques du tramway (avec l'accord du Grand Besançon) pour informer les riverains des conditions de déroulement de chacun des chantiers, de manière spécifique.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012*  
*Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

Le marché de communication tramway dans sa version initiale prévoyait bien le déploiement d'une gamme de supports de communication géolocalisés mais, alors que les travaux de plate-forme débutent et qu'il faut assurer une cohérence avec les supports et modes de communication adoptés par la Ville de Besançon au cours des dévoiements de réseaux, le découpage géographique proposé pour la communication ne se révèle pas assez fin. Le découpage opéré par les entreprises qui vont réellement réaliser les travaux identifie en effet plus de secteurs que ceux listés dans le marché de communication. Le nombre de documents prévus n'est donc pas suffisant pour apporter une information précise et en phase avec la réalité de l'emprise des chantiers.

De plus, en l'état actuel, les images virtuelles conçues initialement pour permettre aux habitants de se représenter les évolutions urbaines et d'aménagement qu'entraînera le tramway sont pour la plupart obsolètes. Les aménagements ont en effet été affinés depuis leur production et, en l'état, ces images virtuelles comportent de nombreuses erreurs sur le modèle du tram et dans la représentation des aménagements liés au tram. Une prestation de mise à jour de ces perspectives est largement souhaitable.

## **II. Modification du contenu des prestations**

Au regard de ces éléments et pour informer finement les riverains et usagers sur les modalités du chantier dans leur quartier ou leur rue, il apparaît nécessaire de renforcer le potentiel de production de documents d'information sectorisés dans le cadre du marché de communication du tramway (au sein de la tranche 2)

En effet, ce ne sont pas 8 mais 11 secteurs qui ont été définis et, en certains endroits, comme le centre-ville, certaines opérations nécessiteront un traitement spécifique, comme le pont Battant ou le quai Veil-Picard qui constituent des ouvrages remarquables méritant que l'on édite des supports de communication dédiés.

Pour permettre cette montée en charge de la communication de proximité, un certain nombre de prestations seront supprimées afin que l'enveloppe globale allouée à la communication demeure inchangée : ainsi, au sein de la phase 2, le nombre d'espaces publicitaires sera réduit, de même que le nombre de documents d'information générale sur le projet (tels que ceux publiés avec le magazine du Grand Besançon « Tramway, suivez le guide » dont certains seront produits en lien avec le marché du magazine du Grand Besançon pour rechercher des économies supplémentaires).

Enfin, pour faciliter l'appropriation du tramway et sa représentation par les habitants et pour permettre le lancement d'une campagne d'image de l'infrastructure en 2013-2014, de nouvelles perspectives du tram dans différentes rues de Besançon seront créées dans le cadre du marché de communication (environ 15 vues).

Pour proposer cette prestation qui n'était à l'origine pas incluse dans le marché de communication et au regard du montant alloué à la tranche 4 du marché et qui paraît aujourd'hui surévaluée, il est proposé de retrancher des prestations dédiées à l'inauguration (tranche 4 du marché) à hauteur de 35 000 € pour réaliser ces perspectives en phase 2.

### **A la majorité, 6 Contre, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché « Définition de la stratégie et des actions de communication liées au projet de Tramway du Grand Besançon »,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3.**

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 105  
Contre : 6  
Abstentions : 2

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Commissaire de Légation DRCOT

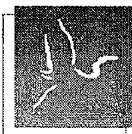
Reçu le 11 AVR. 2012

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Gabriel BAULIEU

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

316



**Avenant n°3 au marché n°09-08**  
**« Définition de la stratégie et des actions de communication**  
**liées au projet de TCSP du Grand Besançon »**

**I. Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire**

Personne publique :

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  
4, rue Gabriel Plançon - La City  
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

Big Bang Communication  
2, chemin de l'Aiguillette  
25000 BESANCON

Marché n° 09/08 notifié le 16/07/09

Objet du marché : Définition de la stratégie et des actions de communication liées au projet de TCSP du Grand Besançon

Durée du marché : jusqu'à la mise en service du tramway, prévue en 2015.

Montant du marché : 1 453 279,00 € HT

**II. Objet de l'avenant**

**Article I - Contexte dans lequel s'inscrit le présent avenant**

Le marché de communication « Tramway » a été attribué le 4 juin 2009 aux agences Big Bang et Exalta. Ce marché a pour objet la conception des différents supports et outils de communication et d'information permettant de préparer l'enquête publique, d'expliquer les atouts de ce nouveau système de transport mais aussi d'accompagner les différentes phases du chantier de construction du tramway.

En 2011, il a fait l'objet d'un avenant de contenu ayant pour objet :

- d'intégrer de nouvelles solutions technologiques dans la communication du tramway (écrans d'information dynamique, application smartphone...) mais aussi d'aller à la rencontre des habitants dans la cadre d'événements (tels que la Foire Comtoise) ou grâce à des outils spécifiques (tel que le bus exposition itinérant en cours de développement),
- de modifier les conditions d'affermissement de la tranche conditionnelle 2 afin de permettre de communiquer sur le projet après l'enquête publique et de rattraper ainsi le retard initial pris dans la communication suite à la décision du Préfet de refuser le tracé passant par la Place Saint-Pierre et la rue Nodier.

Au cours des travaux de dévoiement de réseaux, la Ville de Besançon a mis en place une gamme de supports de communication reprenant les codes graphiques du tramway (avec l'accord du Grand Besançon) pour informer les riverains des conditions de déroulement de chacun des chantiers, de manière spécifique.

Le marché de communication tramway dans sa version initiale prévoyait bien le déploiement d'une gamme de supports de communication géolocalisés mais, alors que les travaux de plate-forme débutent et qu'il faut composer avec le précédent créé par la Ville de Besançon au cours des dévoiements de réseaux, le découpage géographique proposé pour la communication ne se révèle pas assez fin. Le découpage opéré par les entreprises qui vont réellement réaliser les travaux identifie en effet plus de secteurs que ceux listés dans le marché de communication. Le nombre de documents prévus n'est donc pas suffisant pour apporter une information précise et en phase avec la réalité des l'emprise des chantiers.

De plus, en l'état actuel, les perspectives conçues initialement pour permettre aux habitants de se représenter les évolutions urbaines et d'aménagement qu'entraînera le tramway sont pour la plupart obsolètes. Les aménagements ont en effet été affinés depuis leur production et elles comportent de nombreuses erreurs sur le modèle du tram et dans la représentation des aménagements liés au tram. Une prestation de mise à jour de ces perspectives est largement souhaitable.

Au regard de ces éléments et pour informer finement les riverains et usagers sur les modalités du chantier dans leur quartier ou leur rue, il apparaît nécessaire de renforcer le potentiel de production de documents d'information sectorisés dans le cadre du marché de communication du tramway (au sein de la tranche 2)

En effet, ce ne sont pas 8 mais 11 secteurs qui ont été définis et, en certains endroits, comme le centre-ville, certaines opérations nécessiteront un traitement spécifique, comme le pont Battant ou le quai Veil-Picard qui constituent des ouvrages remarquables méritant que l'on édite des supports de communication dédiés.

Pour permettre cette montée en charge de la communication de proximité, un certain nombre de prestations seront supprimées afin que l'enveloppe globale allouée à la communication demeure inchangée : ainsi, au sein de la phase 2, le nombre d'espaces publicitaires sera réduit, de même que le nombre de documents d'information générale sur le projet (tels que ceux publiés avec le magazine du Grand Besançon « *Tramway, suivez le guide* »).

Enfin, pour faciliter l'appropriation du tramway et sa représentation par les habitants et pour permettre le lancement d'une campagne d'image de l'infrastructure en 2013-2014, de nouvelles perspectives du tram dans différentes rues de Besançon seront créées dans le cadre du marché de communication (environ 15 vues).

Pour proposer cette prestation qui n'était à l'origine pas incluse dans le marché de communication et au regard du montant alloué à la tranche 4 du marché et qui paraît aujourd'hui surévaluée, il est proposé de retrancher des prestations dédiées à l'inauguration (tranche 4 du marché) à hauteur de 35 000 € pour réaliser ces perspectives en phase 2.

Le présent avenant porte sur :

- la modification du contenu des phases 2, 3 et 4 de la tranche conditionnelle 2 (sans modification de l'enveloppe financière de ces phases),
- le transfert d'une partie du budget (35 000 €) fléché en tranche conditionnelle 3 pour la réalisation d'une prestation d'actualisation des perspectives du tramway dans son environnement urbain dès la phase 2 de la tranche conditionnelle 2.

A cet effet, le marché est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

#### **Article 2 - Modification de l'article 4.1.1 du CCTP : contenu des phases 2, 3 et 4**

Les éléments complémentaires demandés à l'article 6 du CCTP, et plus précisément, les éléments relatifs aux outils d'information et de communication incontournables à mettre en place (article 4.1.1 du présent CCTP), sont modifiés de la manière suivante :

**Ce qui a été supprimé des phases 2 et 3 :**

- les encarts magazine (conception, impression) pour 20 740 €,
- la distribution des lettres infos (reprise directement par CAGB) pour 33 500 €,
- le budget annonces radios pour 24 500 €,
- le budget affichage public pour 11 000 €,
- le budget affichage bus pour 18 000 €,
- le budget affichage Decaux pour 7 500 €.

**Ce qui a été ajouté aux phases 2 et 3 :**

- les flyers R/V travaux : changement quantités - 3 unités par secteur (11 secteurs x 3 = 33),
- les dépliants A5 - 3 volets - lancement travaux et 1 MAJ (11 secteurs x 2 = 22),
- l'exposition permanente à la Maison du Tramway : budget pour faire évoluer les contenus et les réimprimer (7 233 €),
- document 8 pages A5, cible spécifique ou thématique (12 prévus). Ex : le guide pratique pour les riverains professionnels, les aménagements paysagers dans le cadre du tramway,
- document A5, plaquette secteurs et ouvrages d'art spécifique : 3 ou 4 volets (11 secteurs et 10 ouvrages = 21) Ex : Secteur Hauts du Chazal, Pont Battant, Quai Veil Picard,
- les plaquettes et flyers Travaux sont prévues à 6000 ex. en moyenne ; les supports dédiés à des cibles spécifiques en 2000 ex,
- la conception cartographique pour les 1ers secteurs entrés en travaux de plateformage,
- l'actualisation de la décoration de l'abri du tramway (7 000 € HT),
- les changements des oriflammes des stations pour mise à jour des noms des stations (8 800 €),
- une ligne : Installations techniques complémentaires (fluides, électricité),
- la production de 15 perspectives actualisées du tramway dans son futur environnement urbain (35 000 €).

**NB : Les coûts restent calculés par rapport aux prix initiaux.**

**Article 3 - Incidences financières**

Aucune.

**Article 4 - Date d'effet**

A compter de sa date de notification

**Article 5 - Clause de priorité des dispositions du présent avenant**

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**III. Signature des parties**

Fait en 3 exemplaires à Besançon, le .....

Le titulaire,

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET